



Maître Julien MILAN

NOTAIRE ASSOCIE

7 av. Marguerite de Valois - BP 80202
16330 MONTIGNAC CHARENTE

T : 05 45 39 70 06

F : 05 45 39 87 74

@ : etude.milan@16022.notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Julien MILAN Notaire associé de la Société dénommée "Carole VALADE-MILAN – Julien MILAN, Notaires associés d'une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire d'un Office Notarial" à MONTIGNAC CHARENTE (Charente), 7 avenue Marguerite de Valois, le 4 novembre 2024 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Pascal Gilles **BARLIER**, informaticien, époux de Madame Christine **PITOUT**, demeurant à AUGE (79400) 15 route de Fontvérines.
Né à MONTREUIL (93100), le 26 juillet 1967.

Au profit de :

La **AUSSAC-VADALLE**, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Charente, dont l'adresse est à AUSSAC-VADALLE (16560), 61 rue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 211600242.

Quotités vendues :

Monsieur Pascal BARLIER vend la pleine propriété du BIEN.

Quotités acquises :

AUSSAC-VADALLE acquiert la totalité en pleine propriété.

Désignation

A AUSSAC-VADALLE (CHARENTE) 16560 Lieudit Forêt de Boixe.

Une parcelle en nature de bois.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
ZE	9	FORET DE BOIXE	00 ha 71 a 53 ca	BOIS TAILLIS

Propriété jouissance

L'ACQUEREUR est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Julien MILAN

Fait à MONTIGNAC-CHARENTE

Le 04 novembre 2024

Julien MILAN
Notaire Associé
16330 MONTIGNAC-CHARENTE

ETUDE DE ST YRIEIX
Me Carole VALADE-MILAN
91 boulevard de Bretagne
16710 ST-YRIEIX-SUR-CHTE

T : 09 74 19 22 00

@ : etude@16080.notaires.fr

SELARL MILAN & ASSOCIÉS

Société membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèques est accepté.